

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**DU BUREAU**

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2172**

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association l'Entreprise Ecole, plateforme, mobilité, emploi-insertion -  
Approbation d'une convention

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire  
urbain

**Rapporteur** : Madame Besson

**Président** : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

**Bureau du 14 mars 2011****Décision n° B-2011-2172**

objet :	<b>Attribution d'une subvention à l'association l'Entreprise Ecole, plateforme, mobilité, emploi-insertion - Approbation d'une convention</b>
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2010-1 263 du 15 février 2010, le conseil de Communauté a approuvé la mise en place sur l'agglomération d'une plateforme Mobilité Emploi Insertion dans le cadre d'un appel à projet "des quartiers vers l'emploi, une nouvelle mobilité", afin de lever les freins que représente la mobilité dans l'accès à l'emploi et a approuvé le budget global de fonctionnement de cette plateforme de 450 000 € TTC . La mise en place de cette plateforme prévoyait notamment une aide à l'acquisition de véhicules afin de développer les offres de mobilité facilitant l'accès à l'emploi.

L'association l'Entreprise Ecole basée à Saint Fons développe l'action Moby Scoot qui consiste à mettre à disposition des publics en insertion, qui attestent d'un besoin de locomotion, une flotte de scooters, afin de se rendre sur les zones peu ou pas accessibles en transport en commun.

Ce service fonctionne sur prescription d'un référent relevant d'un service public de l'emploi ou assimilé.

Cette action s'est déroulée en 2010 à partir du territoire de Rillieux La Pape et a généré 808 jours de location, pour une flotte de 5 scooters, 16 personnes ont été prescrites et 8 emplois durables ont été créés.

Les objectifs 2011 sont de :

- satisfaire 30 utilisateurs de prêt et 1 000 jours de location par an,
- élargir le public aux habitants de Caluire et cuire et du Val de Saône,
- acquérir des scooters à assistance électrique dans un souci de développement durable.

Le montage financier de cette opération pour la période 2011 est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Achat de scooters	12 126	Vente de produits, prestations	21 000
Services extérieurs	10 690	Subvention Communauté urbaine de Lyon	10 980
Impôts et taxes	11 767	Fonds propres	2 603
<b>Total</b>	<b>34 583</b>	<b>Total</b>	<b>34 583</b>

La Communauté urbaine est sollicitée pour financer l'achat de scooters à hauteur de 10 980 €, soit 31,75 % du projet ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 980 € au profit de l'association L'Entreprise Ecole, dans le cadre de la mise en place de la plateforme pour développer le prêt de véhicule à tarif sociaux,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association L'Entreprise Ecole définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2011 - compte 204 200 - fonction 824 - opération 2017.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.**